

Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité

Pierre-Antoine Landel, Nicolas Senil

► **To cite this version:**

Pierre-Antoine Landel, Nicolas Senil. Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité. *L'Espace Politique*, EA 2076 HABITER - Université de Reims Champagne-Ardenne, 2008, 5 (2), pp.66-78. halshs-00349285

HAL Id: halshs-00349285

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00349285>

Submitted on 27 Dec 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité :
le cas des “ pôles d’excellence rurale ”*

Pierre-Antoine LANDEL
Maître de Conférences
pierre-antoine.landel@ujf-grenoble.fr

Nicolas SENIL
Doctorant
nicolas_senil@yahoo.fr

Laboratoire Territoires-CERMOSEM, UMR PACTE 5194
Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier – Grenoble

Résumé

Le lancement fin 2005 de l’appel à projet Pôle d’Excellence Rurale par la Délégation Interministérielle à l’Aménagement et à la Compétitivité des Territoires fournit un état remarquable de la “ projectivité ” des territoires ruraux français en 2006. Le corpus généré compte en effet 342 dossiers déposés lors de la première vague. Dans le cadre du travail de recherche ici présenté, ceux-ci ont fait l’objet d’une première analyse toponymique et typologique. Ainsi mise en œuvre, cette étude explore les questions des ressources territoriales mobilisées et des stratégies d’autonomie territoriale. Elle permet de présenter au final une première proposition des formes de développement aujourd’hui perceptibles dans les territoires ruraux français en les catégorisant selon leur rapport à la ressource patrimoniale.

Mots clés : Construction et re composition territoriale, projets de territoire, ressource territoriale, néo toponymie, patrimoine

Abstract : New territories and their names between project and competitiveness : the case of “Pôles d’Excellence Rurale”

The launch at the end of 2005 of the call for project “Pôle d’Excellence Rurale” by the Interministerial Delegation for the Territorial Planning and Competitiveness (DIACT) supplies a remarkable state of the “projectivity” of the French rural territories in 2006. The generated corpus indeed counts 342 files deposited during the first wave. Within the frame of the research work presented here, these were the object of a first toponymic and typological analysis. So implemented, this study investigates the matters of the mobilized territorial resources and the strategies of territorial autonomy. It allows to present at the end a first proposition of the present perceptible forms of development in the French rural territories by categorizing them according to their relation with the patrimonial resource.

Key Words

Territorial construction and recomposition, projects of territory, territorial resource, neotoponymy, heritage

Depuis 1995, pour l'Etat français, le projet devient l'élément central de définition du territoire, au travers des textes de loi relatifs aux pays de 1995¹ puis 1999². La définition du territoire ainsi privilégiée se traduit comme “ *un concours d'acteurs ancrés dans un espace géographique délimité qui vise à identifier puis tenter de résoudre un problème productif jugé ou ressenti comme partagé par ces acteurs* ” (Pecqueur, 2000). Le terme de projet mérite d'être approfondi. Les travaux développés en sociologie (Boutinet, 2001), montrent qu'il s'agit d'une démarche liant de façon indissociable, une situation de départ, un horizon à atteindre, et un cheminement permettant d'y accéder. La spécificité du projet tient à la nature des liens entre ces trois termes.

Par rapport à d'autres territoires considérés comme étant donnés, tels que les territoires institutionnels, les territoires de projet vont être considérés comme des objets construits, dont les formes vont être très variables selon la nature des problèmes posés. C'est ainsi que l'on va assister à la multiplication des formes territoriales. De même, ces projets vont se développer à partir de procédures d'origines différentes : européenne, nationale ou régionale, parfois en combinaison. Fin 2005, le lancement de l'appel à projet sur les “ Pôles d'Excellence Rurale ” (PER) constitue une nouvelle étape.

La démarche initiée par les PER s'appuie sur une décision recentralisée. En effet, seuls les territoires qui intègrent dans leur projet les différents critères présentés dans le cahier des charges de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) sont financés. Celui-ci constitue donc un référentiel qui décide des projets de territoire pouvant voir le jour et ceux destinés à ne pas éclore, du moins temporairement. L'analyse de l'appel à projet et la caractérisation de ce référentiel apparaît donc essentielle. Développée plus loin, celle-ci nous permet déjà d'avancer que les PER s'inscrivent dans le nouveau paradigme de la compétitivité. Nous rejoignons en cela les analyses de Neil Brenner (2004) qui nous invite à ne pas voir dans ces nouvelles formes de politiques publiques un retour de l'Etat providence, mais bien un traitement des symptômes, visant à renforcer la compétitivité du pays. Essentiellement basés sur des logiques de compétition, d'ouverture des marchés et de lutte commerciale, dans l'objectif d'approcher l'Excellence, les PER constituent la traduction française pour les espaces ruraux de ce nouveau paradigme dominant.

L'analyse des dossiers de PER ici présentée nous permet d'aborder une question qui nous semble aujourd'hui centrale. Comment les acteurs territorialisés s'inscrivent-ils dans ce nouvel horizon de projet qu'est la compétitivité ? Inscrivent-ils leurs projets dans des logiques de compétition, ou bien déploient-ils d'autres formes de développement dont les enjeux, les objectifs et les contenus demandent à être précisés ? Est-ce que ces objectifs s'affichent dans les dénominations des territoires produits et si oui comment cela s'articule-t-il avec le marquage patrimonial ou néo patrimonial qui a pu s'exprimer dans l'émergence des pays ruraux ? (La Soudière, 2004 ; Giraut et Lajarge, 1996)

Notre hypothèse centrale est que le territoire de projet constitue un mode d'adaptation à la globalisation. A côté d'un modèle de développement productif tourné vers la compétitivité, émergerait un mode de développement patrimonial, qui mobilise des ressources territoriales spécifiques, dans le cadre d'un mode de gouvernance particulier. Face au renforcement continu de normes issues de nombreux échelons, qui peuvent être de niveau supranational, ou national, puis des niveaux déconcentrés de l'Etat, ou des collectivités décentralisées, le projet

de territoire va constituer une interface au sein de laquelle les acteurs territorialisés vont développer des stratégies d'adaptation. En créant de nouveaux cadres de coopération, ils vont tenter de dépasser les systèmes de normes externes au territoire. Ce faisant, ils vont s'appuyer sur des processus de spécification, pensés comme des possibilités de " sortie " par le haut face aux mécanismes de concurrence par les prix.

La compétitivité des territoires reposerait alors sur leur capacité à mobiliser des ressources non délocalisables, dotées de qualités spécifiques. La mise en évidence de ces ressources, leur organisation, leur insertion dans des logiques de construction et de développement territorial illustreraient des formes de développement différentes, au sein desquelles la mobilisation de la ressource patrimoniale occupe une place déterminante.

Afin d'étudier cette démarche, nous avons examiné l'ensemble des dossiers de candidature déposés au titre du programme de Pôles d'Excellence Rurale, lancé fin 2005 et actuellement en cours de labellisation. Après avoir apprécié le contexte dans lequel émergent ces politiques, nous proposerons de privilégier deux points :

- l'entrée toponymique, en essayant de voir en quoi elle renseigne sur les conditions de construction de ces territoires ;
- l'entrée typologique, en proposant une classification des projets selon différents critères.

Nous aborderons pour conclure les interactions entre ces deux entrées remarquées.

1 Le Pôle d'Excellence Rurale : un formidable champ d'étude sémantique

Les Pôles d'Excellence Rurale ont été initiés fin 2005 par la DIACT. Il s'agissait d'étendre aux campagnes la notion de Pôle de Compétitivité. A ce terme mobilisé pour exploiter les avantages liés à la proximité, se substitue en zone rurale, celui d'Excellence, ouvrant ainsi un nouveau chantier sémantique.

1.1 Les PER comme traduction de la capacité projective des territoires ruraux

C'est ainsi que de nombreux observateurs ont présenté les Pôles d'Excellence Rurale comme une forme de compensation à destination des territoires ruraux. *“ Cette voie de l'innovation et de la compétitivité doit profiter à l'ensemble du territoire. Il faut éviter l'écueil d'un développement à deux vitesses, l'un tourné vers l'avenir qui serait réservé aux grandes métropoles et l'autre accroché au passé auquel serait condamné le reste des territoires, notamment ruraux ”*³. Ils participent à une nouvelle approche de la politique de l'Aménagement du territoire, au sein de laquelle l'Etat conserve une capacité à dire la norme, même si les moyens qui y sont liés se limitent à une dotation à l'investissement, impliquant la mobilisation de contreparties, sans traiter la question du fonctionnement. L'enveloppe maximum est de 1 million d'euros par projet, soit pour 300 projets, environ 300 millions d'euros mobilisés au niveau national, à rapprocher des 1,5 milliards d'euros annoncés par l'Etat au titre des pôles de compétitivité.

La polarisation et l'ouverture à l'économie mondiale rentrent en contradiction avec deux approches traditionnelles : le caractère diffus du monde rural, et l'objectif de cohérence territoriale. A une politique de compensation des handicaps, se substitue la valorisation de ressources spécifiques au territoire, pour développer de nouvelles activités. La capacité

d'innovation est étendue à la capacité des territoires à construire de nouveaux modes d'organisation autour de ces ressources.

La vision des territoires ruraux n'est plus la même. Ils apparaissent comme des “ *réservoirs de croissance* ” et non plus comme enclavés ou en crise. Cette inversion terminologique accompagne l'émergence de l'économie “ *résidentielle* ”, qui voit l'arrivée dans le monde rural de nouveaux habitants qui y vivent, y consomment, mais n'en tirent pas leur ressource (Davezies, 2008). Ainsi se confirme la déconnection entre les lieux de production et les lieux de consommation, où se développent de nouveaux services aux populations : retraités, touristes, double résidents, et se durcissent les conditions de maintien d'activités existantes, en particulier l'agriculture, du fait des tensions foncières générées.

Le cahier des charges des Pôles d'Excellence Rurale ouvre 4 thématiques :

- La promotion des ressources naturelles, culturelles et touristiques, qui confirme la place éminente des ressources spécifiques dans le champ du développement local ;
- La valorisation et la gestion des “ bio ressources ”, susceptibles de devenir compétitives dans un contexte de renchérissement de l'énergie ;
- L'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, qui accompagne le développement de l'économie résidentielle ;
- Des pôles d'excellence technologique, pour des productions industrielles, artisanales et des services localisés.

La procédure oriente la construction du projet de territoire, selon de nouveaux systèmes de normes portant sur la polarisation des activités et leur capacité à répondre à une demande internationale au regard de projets de même nature. Ainsi, “ *les projets seront évalués en fonction des retombées économiques attendues sur le territoire* ” (Appel à projet, 2005). Ils doivent être coordonnés par des intercommunalités ou des “ inter communautarités ”, tels que les pays, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ; les Groupes d'Action Locale Leader (GAL). Bien évidemment, l'ensemble du référentiel du développement durable est mobilisé. La compétition porte aussi sur la conformité du projet à des normes d'excellence définies au niveau national, dont la conformité est validée par une commission comprenant des parlementaires, des représentants des ministères, des collectivités territoriales ainsi que 10 personnalités qualifiées. Les intercommunalités ne sont pas représentées au sein de cette instance nationale.

Ainsi, à côté des règles et normes secrétées par l'Union Européenne (politiques régionales, PIC Leader⁴), l'Etat (politiques des pays), les Régions (compétence d'aménagement du territoire), les départements (règlements d'aides aux communes et intercommunalités), émerge un nouveau système de normes avec lequel les acteurs engagés dans des projets de territoire vont devoir composer. Notre approche vise à caractériser les projets proposés, en essayant d'entrevoir les logiques qui les soutiennent, et les formes de développement qu'elles sous tendent.

La méthode d'étude repose sur une analyse exhaustive des 342 dossiers de candidature validés lors de la première vague, et stockés sur le site de la DIACT. Une grille d'analyse synthétique à partir de 6 rubriques de présentation du projet figurant sur le site de la DIACT, a été mobilisée. Elle porte sur l'intitulé, la description, le mode de pilotage, le financement, l'analyse des impacts et autres annexes. Le tableur ainsi constitué permet des exploitations statistiques, susceptibles d'être complétées par une exploitation des dossiers de candidature,

qui a été développée au niveau des 4 régions : Rhône Alpes, Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne.

1.2 L'analyse toponymique des projets

La raison première de donner un nom à un lieu étant de le différencier des autres, de le repérer facilement. Or quels noms adopter lors des recompositions territoriales ? Y a-t-il changement de nom avec un changement de territoire ou au contraire, y a-t-il “ *recyclage toponymique* ” (de la Soudière, 2004) ? On peut poser une hypothèse ou du moins, une évidence : lors de création ou redécoupage territoriaux, deux options se présentent, soit l'on reprend un nom ancien, préexistant, un nom sous lequel le territoire se définit souvent déjà dans l'usage, soit l'on crée un nom. L'adoption d'un nouveau toponyme qui peut en combiner plusieurs, peut aussi être perçue comme une sorte de compromis qui pourrait satisfaire la globalité des habitants.

Un territoire peut aussi adopter un nom dit préexistant pour se donner une dimension historique (Gallois, 1908 ; Chamboredon, 1988). La néotoponymie, c'est à dire l'attribution de nouveaux noms, la création toponymique, pourrait alors accompagner cette construction identitaire à tout prix, prégnant dans les recompositions territoriales. Différents éléments paraissent gouverner les recompositions territoriales : l'homogénéité, l'importance de l'identité et de la culture, la volonté de montrer une appartenance (Delfosse, 1997). Ils sont déterminants dans le choix d'un nom, que se soit après une création néotoponymique ou la réutilisation d'un nom existant.

Les dossiers relatifs aux Pôles d'Excellence Rurale révèlent deux types de dénomination.

La première est relative au nom des structures porteuses de projet . Ceux-ci correspondent en général au territoire concerné par le Pôle d'Excellence Rurale, bien que deux incertitudes soient introduites. Dans certains cas, en particulier lors d'un portage par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), le territoire peut être étendu à plusieurs pays, ayant désigné un “ chef de file ” coordinateur. A l'inverse, dans d'autres cas, la polarisation du projet sur un site a exclu de fait une part importante du territoire de la structure porteuse. L'analyse a abouti à une typologie relative à la ville centre, au nom de la région, à un espace naturel, à une mission exercée par la collectivité porteuse, à un produit, à une référence administrative ainsi qu'une référence historique ou culturelle.

La seconde dénomination porte sur l'intitulé du projet. Si la longueur des noms est très variable, la masse d'informations est conséquente. Pour ces motifs, un logiciel d'analyse de données textuelles a été utilisé. Il a permis une étude sommaire des vocabulaires mobilisés.

La jeunesse des structures porteuses

Le nom de la structure porteuse met en évidence la répartition entre les types de structures (Tableau 1.). Hormis les Conseils généraux, la plupart d'entre elles sont des structures “ récentes ”, qui se répartissent comme suit :

| Type de structure | % PER |
|------------------------------|-------|
| EPCI, Communauté de communes | 53 % |
| Pays | 24 % |

| | |
|-------------------------------------|------|
| Association, convention, autre | 11 % |
| Groupe d'Action Locale (GAL) Leader | 5 % |
| Parc Naturel Régional | 4 % |
| Conseil général | 3% |

Tableau 1. Répartition par type des structures porteuses de dossiers de PER

S'agissant de territoires construits à l'issue de processus locaux, la création toponymique qui s'en est suivie est révélatrice de l'identité du territoire et surtout de la représentation que les acteurs souhaitent privilégier. Les toponymes contenant un nombre important d'informations, il en a été dressé une classification selon la typologie suivante (Tableau 2.). Chaque nom de structure se réfère à l'un des éléments ci-dessous :

| Noms de structure | % PER |
|---|-------|
| Nom de la Région (ex : <i>Communauté de communes du coeur de France</i>) | 31% |
| Ville centre (ex : <i>commune de Serone</i>) | 29% |
| Élément naturel (ex : <i>espace Cévennes</i>) | 26% |
| Mission (ex : <i>SI de gestion et de valorisation de l'aérodrome de Douzy</i>) | 7% |
| Histoire et culture (ex : <i>pays des moulins de Flandre</i>) | 3% |
| Produit (ex : <i>communauté de communes du terroir de la truffe</i>) | 2% |
| Administratif (ex : <i>communauté de communes des 3 cantons</i>), non connu | 2% |

Tableau 2. Typologie des noms de structures porteuses de dossiers de PER

Les territoires tels que les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les pays, les intercommunalités ont pour caractéristiques d'être dénommés par les acteurs locaux et majoritairement par les acteurs politiques. Le processus de dénomination traduit des identités et des polarisations. Ainsi, la dénomination de la petite région serait quasiment à égalité avec celle du bourg centre : débat constant qui traduit le problème de l'équilibre entre la ville centre et sa zone d'influence. Dans certains cas, le nom juxtapose, voire confond le territoire et sa ville centre (ex : *pays Diois*). Ainsi s'explique l'équilibre politique entre les communes périphériques qui ont besoin des services de la ville centre et la ville centre qui dépend des populations des communes alentours. L'autre élément essentiel est la référence à un élément naturel : rivière, vallée, relief, alors qu'avec 3%, les éléments culturels ou historiques ne font pas recette mais les noms de pays traditionnel peuvent aussi relever de ce type de références. 9 territoires incluent un élément patrimonial dans leur dénomination (ex : *pays de l'Albigeois et des Bastides*), et 5 font mention d'un produit dans leur nom (ex : *communauté de communes du Cristal*).

Les noms de projet, révélateur d'un mode de développement

L'étude des noms de projet est plus difficile à mener. La typologie qui en résulte peut être structurée de la façon suivante. Elle fait référence à des informations principales qui peuvent être la thématique du projet, en référence à un ou plusieurs axes du Pôle d'Excellence Rurale, les ressources mobilisées, un élément naturel remarquable et un nom de région. A ces éléments peuvent être juxtaposées des informations relatives à la position géographique (ex :

Sud, Au cœur...), au type d'action (*ex : renouveler, renforcer, accueillir*), à la notion de pôle (*ex ; présence du mot pôle, maison*). Au-delà des informations relatives à la localisation, la terminologie permet d'identifier le recours éventuel à un mode de polarisation, ou au contraire, l'absence de centralité (*ex : biovallée*), et la construction de réseaux.

Une analyse lexicologique⁵ des dossiers met en évidence des termes permettant de caractériser les projets. Le type d'action est mentionné près de 100 fois sur l'ensemble des intitulés de dossiers. On retrouve ainsi les mots suivants : Valoriser (39 fois), développement (33), innover (11), construction (6), accueil (6), renouveler (5), promotion (5), renforcer (4), structurer (3). Une distinction peut être ainsi proposée entre deux types d'actions. Les premières viseraient à faire du nouveau , elles sont exprimées au travers de verbes tels que : innover, accueillir, construire. Les autres permettraient de réaménager l'existant ; elles sont identifiables à partir d'expressions telles que : renforcer, restructurer, renouveler (Julian, 2006).

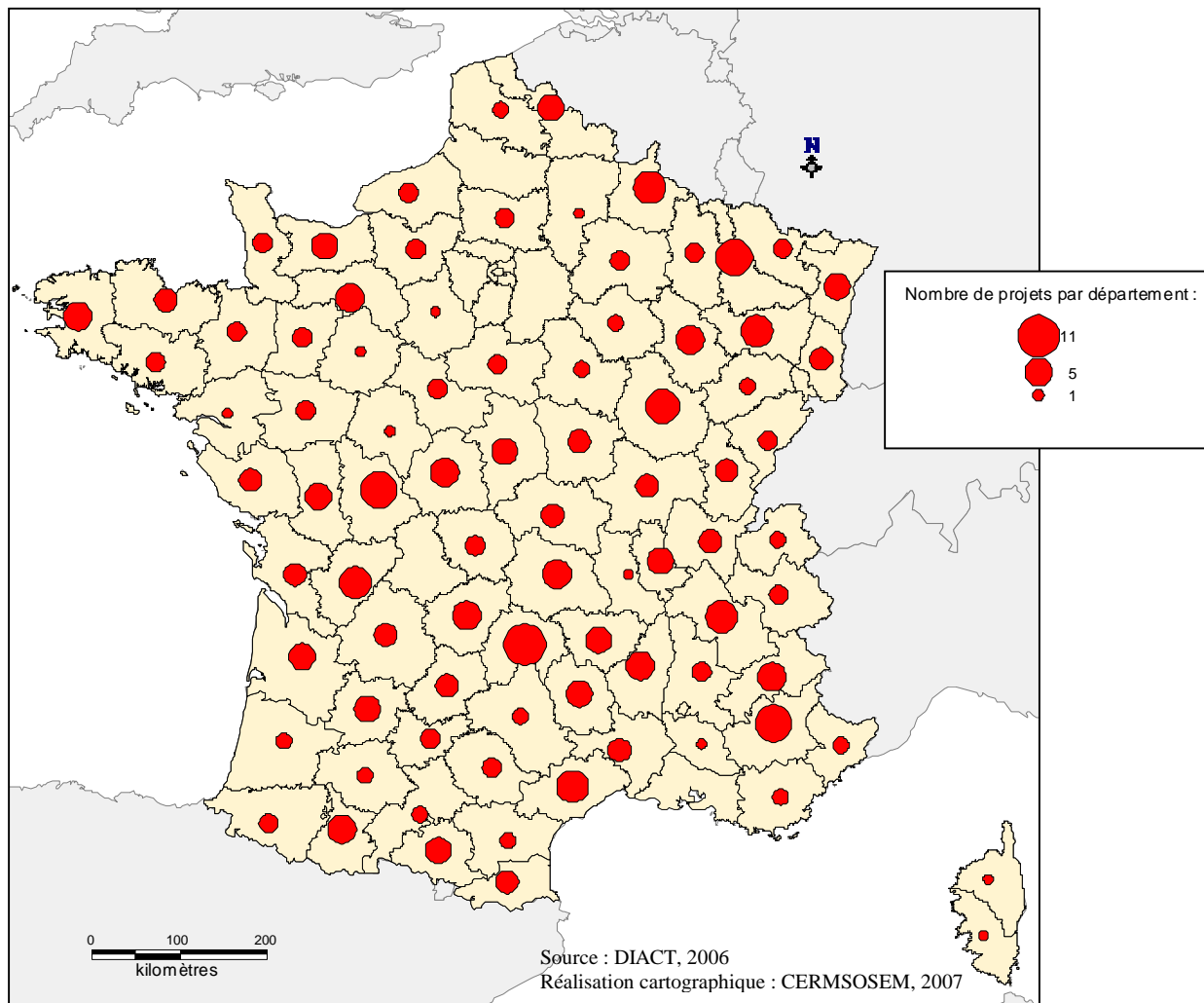
Ainsi, le nom d'un territoire de projet résulte d'un compromis, permettant de combiner l'image à valoriser avec les normes liées à une procédure. Au-delà des fonctions de désignation, d'identification, de classification, les noms vont permettre d'exprimer l'acceptation d'une norme liée à une procédure, quitte à ce que le projet réel soit divergent de ces normes (*ex : absence de polarisation, présentation de projets anciens ou en cours, etc.*). Il va dans certains cas constituer un élément de l'excellence recherchée : en individualisant le projet au travers du nom, il va lui offrir une occasion d'auto labellisation, garantie d'une qualité liée au territoire.

L'étude du nom des territoires met en évidence une continuité toponymique assez exemplaire. Les noms de pays ne changent pas dans la mesure où les territoires de projet sont installés depuis quelques années dans le paysage français. Par contre, ces pays génèrent sans cesse de nouveaux noms de projet au gré des procédures de financement. A titre d'exemple, on peut citer le pays de Dieulefit (26) qui présente un projet intitulé " *Calades et senteurs* " dans le cadre du programme Leader et un projet " *Pays de Dieulefit : territoire de feu et d'art* " dans le cadre des PER. L'enjeu n'est alors plus d'accompagner la construction des territoires de projet, mais de permettre leur financement. Pour une part d'entre eux, qui reste à déterminer, il s'agirait d'un " recyclage ", plutôt qu'une construction conforme aux normes édictées par l'échelon qui secrète la politique.

2 « Projectivité » et formes de développement

Affiliés au paradigme de la compétitivité, les PER constituent un exemple tout à fait intéressant de sa traduction territoriale au niveau des espaces ruraux. Si les études de terrain à venir seront, sans nul doute, particulièrement enrichissantes, l'analyse des 342 dossiers proposée ici, constitue un premier regard sur les projets de territoire qui vont voir le jour dans le cadre de cette politique. Outre le fait que pour l'instant l'étude des dossiers déposés est la seule possible (ils ne possèdent pas encore d'existence concrète), elle permet de présenter une " photographie ", au 1^{er} mars 2006, d'un échantillon particulièrement important de territoires ruraux répartis à l'échelle nationale.

Carte 1 : Répartition départementale des dossiers P.E.R. présentés dans le cadre de la première phase de l'appel à projet



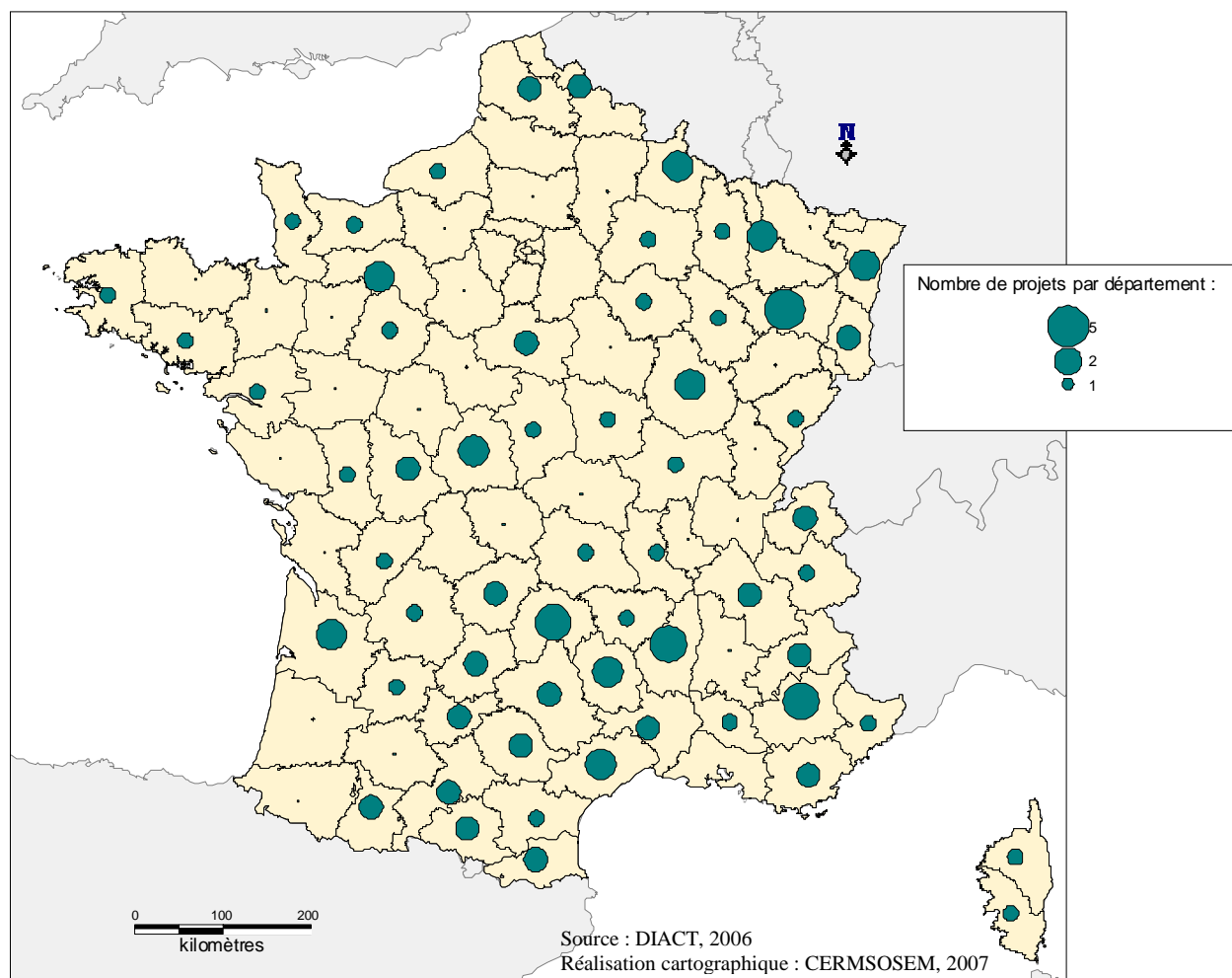
L'analyse que nous avons menée a pour cadre théorique celui des approches du développement actuellement construites autour de la notion de ressource. Celle-ci est appréhendée sous différentes formes : générique, spécifique ou territoriale (cette dernière forme étant considérée comme issue d'une étape supplémentaire qui permet aux ressources économiques génériques et spécifiques de gagner une existence et une légitimité territoriale). Cette précision est importante, car elle a conditionné l'analyse, rapidement présentée ci-dessous.

Présentation du corpus et de la méthode d'analyse

Un premier dépouillement des dossiers nous a permis d'identifier 110 projets sur 342 qui intégraient la notion de patrimoine. Ceux-ci sont pour la plupart inscrits dans l'axe un de l'appel à projet (97). L'importance du phénomène est considérable. Elle a d'ailleurs été à l'origine d'un glissement sémantique au niveau de la DIACT. Ainsi, l'axe un de l'appel à projet intitulé au départ "*Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques*" est tout d'abord devenu, lors de l'annonce des pôles retenus, "*Promotion du patrimoine naturel, culturel et touristique*" pour finalement être renommé en "*Valorisation du patrimoine*".

naturel, culturel et touristique”. Cette reconnaissance du phénomène patrimonial se retrouve aussi dans le choix des pôles labellisés. La proportion, parmi les projets retenus lors de la labellisation de la première vague, a été nettement plus forte pour les projets qui mobilisaient la notion de patrimoine (50%) que pour ceux qui n’en parlaient pas (35%).

Carte 2 : Répartition départementale des dossiers P.E.R ayant choisi la thématique patrimoine



Ensuite, les dossiers s’appuyant sur la notion de patrimoine ont fait l’objet d’une analyse approfondie sur quatre régions : Rhône-Alpes, Provence Alpes Cote d’Azur, Languedoc-Roussillon, Auvergne. Ce choix résulte d’une nécessité de concentration de l’échantillon de base ainsi que d’une proximité géographique permettant une meilleure appréhension des dynamiques territoriales propres à chaque PER. 34 dossiers ont ainsi été analysés. Différents critères ont été abordés.

2.1 Vers une caractérisation des différents projets

Le cœur de l’analyse s’est basé sur une caractérisation des ressources mobilisées. Pour cela, nous avons retenu comme critères, les trois éléments constitutifs d’une ressource : l’objet, l’acteur, le projet.

L'analyse des objets permet de définir les supports de valorisation. Celle des acteurs permet de révéler les types de structures aujourd'hui engagées dans des démarches de valorisation et de développement autour du patrimoine. Elle fait aussi état des modes de coordination utilisés et des partenaires engagés. Enfin, l'entrée par le projet cerne les formes de valorisation et les logiques à l'oeuvre. Elle permet de qualifier le projet et d'en définir la projectivité.

Les situations de départ

Le contexte du projet sert la base de l'argumentaire et sa justification. Deux types de contexte sont présentés : la grande majorité des projets étudiés fait référence à un contexte difficile ou en mutation (déclin industriel, baisse de la fréquentation touristique). La situation est toujours présentée comme étant source d'inquiétude, nécessitant d'agir urgemment. L'objectif est alors d'aller contre l'évolution en cours. L'argumentaire est souvent appuyé par des chiffres ou par la mention à des politiques antérieures ou des zonages (ZRR). Plus rarement, il s'agit d'une nouvelle opportunité (par exemple la création d'une intercommunalité), d'une dynamique territoriale en émergence, qu'il faut alors accompagner.

Les objets mobilisés

L'analyse des dossiers révèle une très forte représentation du patrimoine culturel (35% contre 5% pour le patrimoine naturel), mais surtout une tendance à mixer les deux dans des projets globaux (45% des projets). Celle-ci montre aussi l'importance du patrimoine matériel (58% contre 5% pour le patrimoine immatériel) et des projets s'appuyant sur les deux (35%). Les projets développés autour du patrimoine intègrent une approche globale qui mobilise une importante diversité d'objets patrimoniaux. En plus d'être présentés, ces objets sont justifiés, légitimés. Il est alors fait référence à l'histoire locale, à la tradition et lorsque cela est possible aux procédures de classement ou de protection antérieures.

Mais s'il existe une grande variété d'objets (lieu de mémoire, voie ferrée, cloître, mines), peu d'entre eux sont réellement spécifiques. On les retrouve pour la plupart aussi dans d'autres projets. Ainsi, peu de ressources apparaissent réellement spécifiques, par contre, elles sont toutes présentées comme territoriales, ancrées au territoire.

Les acteurs

Il ne s'agit pas ici de reprendre l'approche déjà développée dans la partie précédente traitant de la toponymie. Nous nous attacherons plutôt à définir les modes de gouvernance. Le cahier des charges fixait la gouvernance comme un passage obligé. Aussi, tous les projets sont construits sur des partenariats public/privé. Différentes situations sont par contre perceptibles. La première opposition concerne des projets initiés par ou pour le secteur privé (restructuration, équipement) à des projets émergents du territoire (offre territoriale).

La seconde différence concerne le mode de coordination : la majorité des projets s'appuie sur une maîtrise d'ouvrage élargie (GAL, C.C., Pays), tandis que d'autres sont portés par un acteur leader (CG, PNR), auquel s'associent différents partenaires dans le cadre d'un comité de pilotage.

Les types de projet

Deux grands types peuvent être définis. Le premier renvoie à des projets dont l'objectif est essentiellement économique, qui intègrent des actions surtout tournées vers la production et la commercialisation. Souvent initiés dans un contexte de crise ou de reconversion, leur objectif principal est de maintenir le territoire " au contact ".

Le second regroupe des projets dont la croissance économique n'est pas le seul horizon. Ils font référence à des préoccupations en terme de protection et de portée à connaissance de la ressource. Ces projets intègrent des objectifs pédagogiques non marchands. Les activités économiques sont alors au service du projet. Présentée de manière duale, cette analyse ne doit pas cacher la variété des projets. Ce sera l'objet de la dernière partie.

2.2 Essai de caractérisation de la forme patrimoniale

Si le référentiel PER est clairement axé sur la notion de compétitivité et sur l'optimisation des retombées économiques, l'analyse des corps de projet nous a permis d'identifier des formes alternatives se démarquant fortement du cadre proposé. Ainsi, de nombreux territoires ont nettement divergé de l'approche normative pour mobiliser d'autres référentiels, d'autres formes de développement⁶. La façon dont est traitée la notion de polarité est en cela exemplaire. Si elle se traduit de façon générale sur une concentration thématique, rares sont les projets qui s'inscrivent dans un seul centre ou pôle. La forme privilégiée est celle du réseau, quand il ne s'agit pas d'un assemblage de micro-projets multiples, de natures différentes.

Nous faisons l'hypothèse que ces formes alternatives possèdent un fond commun, que l'on pourrait qualifier de patrimonial. Le paragraphe présent s'attachera à caractériser cette nouvelle forme.

- L'objectif n'est pas seulement économique. La dimension économique est présentée comme étant au service du projet (ex : " *réconcilier l'économique et le culturel* ")
- Elle dépasse l'opposition classique changement /continuité. Si la très grande majorité de ces projets revendique une continuité, qui pourrait être perçue dans le cas du patrimoine comme une approche passéiste, l'analyse montre que de nombreux territoires y intègrent une forte prise en compte du futur et donnent aux objets patrimoniaux une fonction territoriale présente et à venir. De plus, de nombreux projets appuient la valorisation des ressources patrimoniales sur des innovations (ex : *TIC, GPS*) ou parlent de modification profonde de l'usage des lieux ou objets (ex : *mutation*).
- Ces projets mobilisent des ressources territoriales présentées comme fortement ancrées au territoire, même si elles ne sont pas en fait toujours spécifiques.

La dénomination que nous proposons ici se démarque volontairement de la notion de développement durable. La raison en est que ces projets n'intègrent pas tous la dimension environnementale de manière plus prégnante que celle suggérée dans le cahier des charges (autour de la notion d'impact) et qui se traduit dans beaucoup de dossiers par une simple démarche d'économie d'énergie. Ils s'attachent par contre à maintenir les ressources territoriales et à les sur-valoriser.

Proposition typologique

Commandé depuis plusieurs décennies par la forme de développement productiviste, l'occident a construit des formes alternatives en réaction au modèle dominant. Ouvrant au

niveau des territoires pour leur permettre d'exister, ces formes traduisent la volonté, pour certains acteurs, de porter d'autres valeurs et de s'inscrire au monde autrement. Différents auteurs ont déjà tenté de les caractériser. Parmi eux, on peut citer Antonio Cunha (1988) et ses réflexions sur le développement existentiel, Yves Barel (1980) qui déjà oppose gestion capitaliste et gestion patrimoniale ainsi que Bernard Pecqueur (2006) qui évoque un " tournant territorial " et une approche par la qualité opposé au modèle de productivité.

Le tableau que nous présentons ci-dessous (Tableau 3.) reprend différents éléments que nous avons pu identifier en analysant les projets de PER et qui permettent de caractériser deux modèles, deux formes de développement différenciées. A ces deux formes, nous avons rajouté une forme d'entre-deux qualifiée ici d' " hybride ". Trois modes de projectivité sont ainsi proposés : d'opportunité (à court terme), d'adaptation (à moyen terme), de durabilité (à long terme).

| | Productiviste | Hybride | Patrimoniale |
|-------------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------------------------|
| Spatialité | A spatial | | Territorial |
| Ressource | Génériques | | Territoriales |
| Innovation | Exogène | | Endogène |
| Temps | Court (marché) | | Long (reproduction) |
| Impact sur la ressource | Décyclage (dévalorisation) | | Surcyclage (survalorisation) |
| Mode coordination | Fermé | | Ouvert |
| Projectivité | d'opportunité | d'adaptation | De durabilité |

Tableau 3. Approche typologique des formes de développement

Le statut de l'entre-deux peut alors être lu comme une hybridation entre un mode de développement productiviste et un mode de développement patrimonial qui constituerait une mise en pratique territoriale du développement durable. Sans être stabilisé, l'objet développement durable n'en devient pas moins pertinent, du fait de sa plasticité et de sa relation avec les dynamiques territoriales. Même si les conditions de leur mise en œuvre restent discutables, les Pôles d'Excellence Rurale constituent des lieux de concrétisation de ces mouvements. L'approche menée sur les noms de projet fournit sur ce point un éclairage supplémentaire (Tableau 4.). Nous en fournissons ici quelques exemples.

| Productiviste | Hybride | Patrimonial |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Développement du pays de Seyssel (74) • Vers une économie touristique (04) • Centre Européen des Nouvelles Technologies (07) • Alpes maritimes, montagnes d'excellence : tourisme et technologie (06) • Tourisme plus (84) | <ul style="list-style-type: none"> • Cité de la culture et du tourisme durable (04) • Vinca-Canigou, aux sources de la Catalogne (66) • Grand Site « Puy Mary - Volcan du Cantal » : un "capital nature" à valoriser (15) • Valorisation et Gestion des Bio-ressources du Pays de Mauriac (15) • St-Guilhem le Désert – Gorges de l'Herault : développement d'un pôle de performance patrimonial (34) | <ul style="list-style-type: none"> • Olivier de Serres au service du territoire Berg et Coiron (07) • Pays du livre et de l'écriture, pôle d'excellence littéraire (04) • Uzès – Pôle hippique de l'arc méditerranéen (30) • Culture et ruralité : le développement par excellence (16) |

| | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable de la filière de la Pierre du Pont du Gard (30) • Cité de la Culture et du Tourisme Durable en Lubéron Durance Verdon (04) | |
|--|---|--|

Tableau 4. Exemples de projets représentatifs des différentes formes de développement

L'analyse croisée des noms de projet et des formes de développement dans lesquels ils s'inscrivent nous fournit quelques analyses complémentaires. Mais les éléments avancés, ne doivent pas nous faire oublier que les noms des projets, notamment dans le cas de la procédure PER, n'ont pas la même assise que les noms des territoires. Nombreux sont ceux qui ont été choisis dans l'urgence et souvent par un groupe de personnes qui n'est pas toujours totalement représentatif de l'ensemble des acteurs engagés.

Cette précision donnée, nous pouvons tout de même souligner la faiblesse des références géographiques dans les projets inscrits dans la forme productiviste. A l'inverse, les projets engagés dans la forme de développement patrimoniale mentionnent peu les secteurs d'activités dans lesquels ils s'inscrivent. Ceux-ci sont souvent dépassés par la référence territoriale qui s'impose par sa globalité.

Conclusion

L'analyse exploratoire des projets de PER permet de discerner plusieurs hypothèses de travail qui demandent à être confirmées par des études de terrain. Questionnés par les formes d'insertion des territoires dans le référentiel de la compétitivité proposé aux territoires ruraux, nous avons pu cibler grâce à ce travail plusieurs modes d'adaptation et de contournement.

Ces projets se caractérisent ainsi par l'importance accordée à la ressource patrimoniale. D'une part, un tiers des projets déposés se base essentiellement sur elle. D'autre part, ces projets ont eu un taux de labellisation largement supérieur aux autres, ce qui démontre d'une reconnaissance du potentiel patrimonial par la commission chargée d'arbitrer. Approcher l'objet patrimoine en tant que vecteur de développement possède donc plus que jamais sa pertinence.

L'analyse de ces projets nous a aussi permis de proposer une typologie des formes de développement et un essai de caractérisation d'une forme alternative (car construite en décalage par rapport au modèle dominant), qualifiée ici de patrimoniale, et qui se base sur des stratégies, des logiques et des valeurs différentes. Si le développement durable peut être lu comme une tentative d'adaptation du modèle productiviste à de nouveaux impératifs (sociaux et environnementaux), l'objectif de la forme patrimoniale semble être de se démarquer progressivement de lui. Ainsi émergent des systèmes territoriaux construits sur la (sur)valorisation de l'existant, sur le (sur)cyclage des ressources, qui intègrent l'objectif de durabilité comme mode de projectivité, et qui se détachent du mode « traditionnel » d'utilisation des ressources fondé sur la prédation. Le temps n'est plus alors conçu comme linéaire mais comme une reproduction de cycles (vertueux), génératrice de développement.

Bibliographie

BAREL Y., 1981, « Modernité, code, territoire », *Les annales de la recherche urbaine* n°10/11, p. 3-21.

- BOUTINET J.P., 2001, *Anthropologie du projet*, Paris, P.U.F.
- BRENNER N., 2004, *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press.
- CUNHA A., 1988, « Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement », *L'espace géographique*, n°3, p. 181-198.
- CHAMBOREDON J.-C., 1988, « Carte, désignations territoriales, sens commun géographique : les “noms de pays” selon Lucien Gallois », *Etudes Rurales*, n°109, p.5-54.
- DAVEZIES L., 2008, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Le Seuil.
- DELFOSE C., 1997, « Noms de pays et produits du terroir, enjeux des dénominations géographiques », *L'Espace géographique*, n°3, p. 222-230.
- GALLOIS L., 1908, *Régions naturelles et noms de pays*, Paris, Armand Colin.
- GIRAUT F., LAJARGE R., 1996, « Les “pays-tests”, quelles configurations pour quels projets ? » in *Le pays : échelle d'avenir pour le développement territorial ?* », in F. Giraut (dir.), *Montagnes Méditerranéennes*, n° 3, p. 19-27.
- JULIAN X., 2006, *La place du patrimoine dans les projets de développement territorial, Première analyse des dossiers de candidature des PER*, Mémoire de Master 1, Grenoble, Université Joseph Fourier.
- LORIDAN M., 2004, *La toponymie des territoires leader +*, Mémoire de maîtrise de géographie, Grenoble, Institut de Géographie Alpine.
- La SOUDIERE M., 2004, « Lieux dits : nommer, dé-nommer, re-nommer », *Ethnologie française*, vol. XXXIV, n°1, p.67-77.
- PECQUEUR B., 2000, *Le développement local*, Paris, Syros / Alternatives économiques, 2^o édition.
- PECQUEUR B., 2006, « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, n°124-125, p.17-32.

¹ Loi sur l'Aménagement et le Développement des territoires, LOADT (loi Pasqua)

² Loi sur l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires, LOADDT, (loi Voynet)

³ Déclaration de Christian ESTROSI, Avec l'Europe, encourager la France qui entreprend et qui innove, Les Echos, 29 mai 2006.

⁴ Leader (Liaison entre Acteurs de Développement Rural) est un programme d'initiative communautaire axé sur des projets de développement local mobilisant les acteurs des territoires ruraux au travers des Groupes d'Action Locale (GAL). Leader + constitue la 3^{ème} génération de ces programmes européens. Les dossiers Leader ont déjà fait l'objet d'une étude toponymique menée en 2004 par Marion Loridan..

⁵ L'analyse a été réalisé sur l'ensemble des noms de projet au travers du logiciel Alceste.

⁶ Cette notion est notamment travaillée depuis quelques années par un groupe de chercheur grenoblois, Jean Corneloup, Philippe Bourdeau et Pascal Mao, sur les thématiques du tourisme et des sports de nature.